



**VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER
SAISON 2010/2011**

Le Guichet Unique à votre service

Mademoiselle, Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint un bon de commande légèrement modifié pour le renouvellement de votre permis de chasser accompagné de cette note explicative ainsi que les différents coûts pour les validations « bi-départementales ».

Cette année, comme l'année passée vous n'aurez pas à payer l'affranchissement de l'envoi de votre bon de commande. La Fédération des Chasseurs de la Meuse prend en charge les frais d'envoi. **Simplement vous devrez vous servir de l'enveloppe « T » jointe. N'AFFRANCHISSEZ PAS VOTRE ENVELOPPE.** Celle-ci ne devra pas dépasser 20 g (contenu = 1 bon de commande + 1 chèque). Notez au dos de l'enveloppe, votre adresse personnelle, en cas de perte.

Si vous souhaitez renouveler votre permis pour la saison 2010/2011, vous devez utiliser le **BON DE COMMANDE DE VALIDATION que vous trouverez CI-JOINT**, et **suivre les instructions suivantes pour obtenir votre titre annuel validé ainsi que le petit livre vert :**

1. **Vérifier** l'exactitude des données personnelles inscrites dans le CADRE A. De plus, nous informons si vous avez obtenu UN DUPLICATA par l'O.N.C.F.S. car nous devons obligatoirement procéder au changement de votre code identifiant.
2. **Compléter OBLIGATOIREMENT** votre date de naissance, votre numéro de téléphone, et inscrire si vous en possédez une, votre adresse mail, SVP.
3. **Pour les mineurs**, compléter et signer le CADRE B,
4. Apporter **si nécessaire** les corrections de tout changement d'adresse dans le CADRE C,
5. **Compléter et signer OBLIGATOIREMENT** le CADRE D, **à défaut le document vous sera retourné.**
6. Au verso, remplir votre bon de commande suivant les possibilités proposées. **Nouveauté cette année ! Un emplacement pour la validation « bi départementale » a été conçu.** Merci de bien vouloir vous référer au tableau des différentes validations au dos de cette note.
7. **Important :** Signer obligatoirement votre demande aux endroits indiqués. Sans signature de votre part, **votre dossier vous sera retourné.**
8. **Etablir un chèque** du montant total de la validation choisie, libellé à l'ordre du « Régisseur de Recettes de la FDC 55 »,
9. **Adresser à la Fédération, votre bon de commande individuel dans l'enveloppe « T » ne dépassant pas 20 g :**
 - Le DOCUMENT DE VALIDATION, vérifié, signé et complété (choix validation-signatures)
 - Le REGLEMENT TOTAL PAR CHEQUE libellé à l'ordre de « Régisseur de Recettes de la FDC 55 »

RAPPEL : La durée de validité de l'enveloppe « T » est valable jusqu'au 30 novembre 2010 inclus. Après cette date, nous ne prendrons plus en compte votre enveloppe et vous devrez affranchir votre demande de validation par vos propres moyens. **CETTE ENVELOPPE DOIT SERVIR UNIQUEMENT A L'ENVOI DE VOTRE DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER.** Merci de votre compréhension.

ATTENTION !!!

Tout dossier incomplet ne pourra être traité, il sera retourné à l'expéditeur

La Fédération traitera dès leur arrivée les demandes qui lui parviendront. Elle ne peut cependant s'engager sur le délai de traitement mais fera au mieux. **Prenez vos précautions, surtout pour les gardes particuliers, les louvetiers et les tireurs à l'approche de juillet.**

RAPPEL IMPORTANT : N'oubliez pas de demander votre **ATTESTATION D'ASSURANCE CHASSE** qui est obligatoire et gardez-la toujours avec votre permis. **NE PAS NOUS LA RETOURNER, MERCI.**

**AUCUN PERMIS NE POURRA ETRE ETABLI IMMEDIATEMENT AU SIEGE
DE LA FEDERATION DES CHASSEURS DE LA MEUSE**

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre le service validation au **03.29.79.03.31**
du lundi au vendredi de 10 h 00 à 11 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 00

En espérant que cette simplification vous apportera toute satisfaction, je vous prie de croire, Mademoiselle, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre plus parfait dévouement.